

Séance du lundi 12 décembre 2016

Président : Bernard GEVREY

Présents : M. BRIOTET Jean-Luc, M. FAIVRE Laurent, M. BRIOTET Alexis, Mme HODERA Nelly, Mme COUTURIER Isabelle, M. GEVREY Simon, M. BENEDETTI Laurent, M. SALIGNON Jean-Paul, M. TASSIN Xavier, M. PATIN Laurent, M. BERGERET Jean-Marc

Absent (s) excusé (s) :

-M. TEMPLE-BOYER Christophe, pouvoir à M. GEVREY Bernard

-Mme MARLOT Rebecca, pouvoir à M. BERGERET Jean-Marc

-Mme ROSSO Agnès

Madame COUTURIER Isabelle est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du mardi 8 novembre 2016..

➤ **Statuts modifiés de la Communauté de Communes :**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'une version modifiée par la Préfecture des statuts de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a été envoyée aux mairies concernées.

Par conséquent, il convient d'annuler la délibération du 4 octobre 2016, et de délibérer sur la version définitive. (disponible en mairie)

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité approuve les nouveaux statuts corrigés de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

➤ **Tarifs salle des fêtes :**

Le Maire propose au Conseil municipal une hausse des tarifs pour la salle des fêtes, applicables à partir du 1^{er} janvier 2017 pour tous les nouveaux dossiers. (voir annexe). Les tarifs de la salle du lavoir demeurent inchangés.

Après délibération, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs et autorise le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers.

➤ **Périscolaire :**

Le Maire informe le Conseil municipal que suite à la rencontre avec les représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise concernant les services du Périscolaire, il s'avère que les capacités des locaux actuels (ancien Presbytère) servant de réfectoire ne sont plus suffisantes par rapport à la demande.

A partir du 1^{er} janvier 2017, 55 enfants maximum seront accueillis.

Par conséquent, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise souhaiterait utiliser les locaux de la salle des fêtes, déjà utilisés par les locations particuliers, les activités scolaires et périscolaires. Le Conseil municipal à l'unanimité refuse de mettre ces locaux à disposition de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise pour la restauration scolaire.

➤ **Chasse à Martigny-les-Bains :**

Le Maire fait part au Conseil municipal d'un courrier émanant du Président de la société de chasse de Martigny-les-Bains (Vosges). Le Maire rappelle que la Commune de Varanges, suite au legs SIMARD, est propriétaire de quelques parcelles de terrains sur la commune de Martigny-les-Bains.

La société de chasse souhaite avoir un droit de chasse sur ces parcelles.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité est favorable à cette demande et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

➤ **Carte communale :**

Le Maire informe le Conseil municipal qu'à compter de 2017, toutes les communes doivent se doter d'un document d'urbanisme. Le Conseil municipal charge le maire de se renseigner sur les procédures envisageables.

➤ **Demandes de subventions diverses :**

Le Maire fait part d'un courrier du Comité départemental de la Côte d'Or pour la sensibilisation aux accidents de la route, qui travaille en partenariat avec la Police et la Gendarmerie Nationale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'octroyer une subvention de 150 € à l'Association de la Prévention Routière.

D'autres demandes de subventions sont rejetées par le Conseil municipal.



➤ **Affaires et questions diverses :**

- Le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes de La Plaine Dijonnaise est porteuse du projet concernant le raccordement autoroutier A39
- Le 1^{er} Adjoint fait le point sur les travaux d'accessibilité pour l'année 2017
- Le bulletin municipal 2016 sera distribué dans la semaine du 19 au 23 décembre
- Distribution des colis de Noël : Rendez-vous à 10 h en mairie pour les conseillers municipaux le samedi 17 décembre 2016
- Rappel dates élections présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017
- Rappel élections législatives : 11 juin et 18 juin 2017
- Une permanence aura lieu en mairie **le samedi 31 décembre de 10h à 12h** pour le dernier jour des inscriptions électorales.
- Vœux du maire : **vendredi 6 janvier 2017** à 19h à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heure 40 :